



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Bolivie

Question écrite n° 84370

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la position de la France quant au nouveau paysage politique bolivien suite à l'élection d'Evo Morales, et plus précisément sur la relation avec notre pays. En effet les déclarations, parfois contradictoires, du nouveau chef d'État bolivien au sujet de la nationalisation dans ce pays des ressources en pétrole et en gaz posent un réel problème de stratégie économique pour la Bolivie et de perception extérieure de ce nouveau pouvoir. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser la position de la France à ce sujet.

Texte de la réponse

L'élection de M. Evo Morales à la présidence de la République a représenté une étape historique pour la Bolivie. Elle s'est déroulée dans le respect des normes démocratiques et a permis, pour la première fois, à un indien aymara d'accéder à la plus haute charge du pays. Le président bolivien a affirmé à plusieurs reprises son engagement en faveur du changement social et sa volonté de modifier les conditions d'exploitations des hydrocarbures boliviens. Pour ce faire, il compte s'appuyer sur la loi sur les hydrocarbures votée en mai 2005, avant son accession au pouvoir. Parallèlement, M. Evo Morales a souligné la nécessité pour les entreprises étrangères de pouvoir compter sur un retour sur investissements. Les autorités françaises ont pris acte de ces déclarations lors de leurs différents entretiens avec le nouveau président bolivien. Elles ont, pour leur part, rappelé la nécessité d'un environnement juridique stable pour les entreprises étrangères investissant et opérant en Bolivie. Il appartient, désormais, au nouveau gouvernement de le mettre en place dans un esprit d'ouverture et de dialogue.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84370

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 2006, page 814

Réponse publiée le : 14 mars 2006, page 2750